

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du mardi 02 avril 2024

Délibération N° DE_013_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
34	11	11
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Bernard BASTIDE, Monsieur Lionel BOUNIOL, Monsieur Jean-Noel BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUGON, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Madame Maggy REMIZE, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Madame Eve BREZET, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITER, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Jérémy PIC, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN, Monsieur Vincent REMISE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gilbert GIRMA est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de financement LEADER

Monsieur le Président rappelle que le PETR s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le travail d'élaboration d'un tel document ne se limite donc pas à la simple production de pièces réglementaires mais nécessite un travail d'animation important en vue de développer un projet qui fera consensus entre les acteurs de territoire et la population. Les évolutions législatives, les nouveaux enjeux, poussent les territoires à repenser leurs modèles d'aménagement, à échanger sur les expériences et sur les pratiques et à faire preuve de pédagogie. La participation à des actions, à des groupes de travail, la veille réglementaire, la réponse et la participation aux appels à projets/manifestations organisés par les différents partenaires du PETR sont indispensables pour mener à bien ces travaux mais également pour aider le territoire à s'adapter et à répondre à ces nouveaux

DE_013_2024

défis. Pour exemple, le PETR a participé aux réunions de concertation du SDRADDET, aux ateliers mis en place par le Conseil Départemental de la Lozère dans le cadre de l'élaboration de son projet alimentaire de territoire et a été lauréat aux démarches suivantes qui vont se dérouler sur les prochains mois : Appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME intitulé « Accompagner la planification territoriale des friches industrielles pour anticiper leurs requalifications. », Ateliers des Territoires pour « favoriser des territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs » session nationale organisée par la DGALN.

Au vu des enjeux des différentes politiques sectorielles, des objectifs et des résultats escomptés, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de solliciter une subvention sur le nouveau programme Leader 2023-2027, pour mener à bien l'animation et la coopération pour le développement de nouveaux modèles d'aménagement sobres équilibrés répondant aux enjeux actuels et futurs.

Cette demande s'intègre dans la stratégie de développement local du GAL « Aubrac Olt Causses Gévaudan », et plus précisément dans le sous-objectif opérationnel n°4-2 : *Favoriser un urbanisme respectueux de l'environnement, la lutte contre l'artificialisation du foncier et l'étalement urbain, l'aménagement d'espaces publics résilients et l'utilisation de matériaux locaux et durables*, sous réserve du conventionnement du GAL avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée.

Le budget prévisionnel de l'opération, prévue sur 24 mois à partir du 15 avril 2024, est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires + charges Rocher	85813,80		
Salaires + charges VTA	42906,90	Etat - FNADT	15000,00
Total 1	128720,70	FEADER	78365,41
Forfait déplacements 5%	6436,04	Autofinancement	41791,32
Total 2	135156,74		
Total dépenses éligibles	135156,74	Total recettes	135156,74

De ce fait, Monsieur le Président propose :

- de solliciter une subvention LEADER pour un montant de 78 365.41€ de Feader, pour mener à bien l'animation et la coopération pour le développement de nouveaux modèles d'aménagement sobres équilibrés répondant aux enjeux actuels et futurs.
- De déposer au préalable une demande de pré-dépôt de financement LEADER 2023-2027 auprès de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, dans l'attente du conventionnement du GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan.

Compte tenu de l'exposé du Président et après avoir délibéré, le conseil syndical :

- D'autoriser le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions au titre

du programme Leader, pour un montant de 78 365.41€

- D'autoriser le Président du PETR à signer tout document se rapportant à cette demande de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance

Monsieur Gilbert GIRMA
Secrétaire de séance



A black handwritten signature, likely of Monsieur Gilbert GIRMA, written in cursive.

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/04/2024
048-200078343-DE_013_2024-DE

DE_013_2024

